



Note explicative concernant la gratuité des transports en commun pour certaines catégories de jeunes

1 JEUNES AGES DE MOINS DE 20 ANS

Condition : être âgé de moins 20 ans

Titre de transport : pièce d'identité prouvant l'âge

2 JEUNES AGES DE MOINS DE 25 ANS

Condition : avoir le statut de volontaire dans le sens de la Loi du 31 octobre sur le service volontaire des jeunes ou être inscrit auprès du SNJ comme participant à une offre des Antennes locales pour jeunes

Titre de transport : myCard Jeunes

Modalités d'obtention : une demande doit être introduite moyennant un formulaire en ligne disponible sur : <http://portal.education.lu/mycard/>. Le demandeur doit en outre téléverser un certificat spécifique émis par un agent du SNJ ainsi qu'une photo d'identité récente.

3 JEUNES AGES DE MOINS DE 30 ANS

Condition : avoir le statut de volontaire dans le sens de la Loi du 31 octobre sur le service volontaire des jeunes

Titre de transport : abonnement annuel réseau (Joeresabo)

Modalités d'obtention : le SNJ adresse un bon de commande et le formulaire « Demande en obtention d'un compte / d'un abonnement » à la personne concernée. Celle-ci, munie de ces documents, s'adresse à un guichet de vente pour obtenir l'abonnement. La facture est à adresser au SNJ et sera prise en charge par celui-ci.

Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/transports-mobilite/transports-commun.html>.